



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **8 septembre 2025**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :

Yves Bourassa, conseiller # 1

Véronique Lemire, conseillère # 2

Luc Bernèche, conseiller # 6

Absences :

Pierre Dénommmé, conseiller # 4

Siège # 3 - vacant

Siège # 5 - vacant

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Mot de bienvenue

Lyne Ash, mairesse, souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2025.

7899-09-25

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du **8 septembre 2025** soit adopté avec les modifications apportées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

3. L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juillet 2025

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 31 août 2025

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi – Centre Communautaire

7.4.2 Suivi - Travaux de rénovation au Château Darveau

7.4.3 Suivi – Projet « Le Château au Cœur des générations »

7.4.4 Suivi – Projet « Toiture pour la patinoire de Nédélec »

7.4.5 Projet « Hébertisme, sentier écologique de Nédélec – Poste Canada »

7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Service de Poste Canada à Nédélec

8.2 Offre de services professionnelle maître de cérémonie – Centre communautaire

8.3 Programmation de la TECQ 2024-2028 – Version No 1.

8.4 Programmes de soutien aux politiques familiales municipales – Demandes d'aide financière

8.5 Dépôt de projet « Un pas lumineux vers un mode de vie actif et sécuritaire »
Programme Nouveau Horizon pour les Aînés 2025.

8.6 Démission d'un membre du conseil municipal

8.7 Offre de services professionnelle – Photographe Inauguration du Centre communautaire.

8.8 Calendrier 2026

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

9.1 Avis de motion - Règlement relatif à la prévention incendie – RISIT

9.2 Dépôt de projet - Mise à jour 2025 du règlement relatif à la prévention incendie

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Recommandation du Comité de consultation en urbanisme (CCU) – Château Darveau

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

12. VOIRIE

12.1 Adoption du règlement d'emprunt 2025-03 – décrétant une dépense 715,091 \$ et un emprunt de 197 444 \$ pour travaux de voiries chemin des Bouleaux.

12.2 Octroi de contrat - Choix d'entrepreneur pour les travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux.

12.3 Travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux - Fermeture temporaire

12.4 Octroi du contrat de Déneigement 2025-2026

12.5 Offre de services professionnelle – Englobe Technicien de Laboratoire – Chemin des Bouleaux.

12.6 Dépôt de projet au Programme d'Aide à la voirie locale (PAVL) (ajouté)

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Acceptation de l'Œuvre d'art Centre communautaire La légende des perles (ajouté)

14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

14.1 Offre de crédit - Dommage à la cloche au Centre communautaire

14.2 Mise en page du journal "Le Feuilleton" (ajouté)

14.3 Colloque de zone régionale 2025 - ADMQ (ajouté)

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Semaine des encombrants automne 2025 (ajouté)

16. CORRESPONDENCE

16.1 Carte de remerciement

16.2 Rapport d'activité de services incendie - RISIT (juin, juillet 2025)

17. PROCHAINE SÉANCE LE 1er OCTOBRE 2025

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Période de questions

Aucune question pour le moment.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **29 juillet 2025** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **29 juillet 2025** tel que présenté.

7901-09-25

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 31 août 2025

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période **du 1er au 31 août 2025** :

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; **(64 091.96 \$ + 87 247.00 \$)** pour un total de **151 338.96 \$**.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du **1er au 31 août 2025**, pour un montant de **2 816.89 \$**, pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, 8 septembre 2025.

7.1 Rapport de la mairesse

6 août 2025 - Comité de vitalisation :

Projet le Château au cœur des générations a été retenu dans le FRR - Volet IV - Soutien à la vitalisation.

Le projet "Destination agrotouristique" de Rémigny a été aussi retenu dans le même programme.

Il reste 7 000\$ dans le FRR Volet IV - Soutien à la vitalisation, il sera utilisé pour de la formation et échange sur la ruralité.

12 août 2025 - Conseil de la MRCT

1. Crise forestière, légère amélioration dans la situation.
2. Dépôt de projet - Règlement "Fonds de développement et de la prospérité du Témiscamingue" en lien avec les revenus générés par le projet Ominiki.
3. Projet pilote "Ballades gourmandes" a été un franc succès et sera reconduit en 2026 et bonifié
4. Projet d'achat d'équipements pour SUMI - reporté après les élections 2025.

21 août 2025 - réunion de travail MRCT :

Rencontre de la nouvelle DG au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, madame Pascale Girard-Toupin.

Olivier Pitre de l'association des eaux souterraines, enjeux des claims miniers et la possibilité de créer des TIAM territoires incompatibles à l'activité minière.

26 août 2025 - Rencontre du Rift - Comité de la MRCT

7.2 Rapport des travaux publics

Quelques questions sont posées sur les travaux publics faits durant les dernières semaines.

Il est aussi mentionné de solidifier les poteaux à l'entrée du sentier écologique, afin d'empêcher les VVT d'entrer et de faire des dommages aux infrastructures du sentier écologique.

Un suivi est fait sur la situation d'une dame de castor dans sur le chemin des Pins.

Un suivi est apporté sur la réception du bac à jouet reçu de Loisir et sports de l'abiti-Témiscamingue dans le programme de subvention Circonflex.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Aucune question sur le rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1er au 31 août 2025.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénommmé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que la liste de déficiences au Centre communautaire avance bien, il reste des choses à faire avec les sous-traitants de KG2. La date visée pour la fin des travaux est à la fin d'octobre 2025.

7.4.2 Suivi - Travaux de rénovation au Château Darveau

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que les travaux de rénovation du projet du Château Darveau progressent bien.

Le soulèvement du 100e anniversaire du Château est toujours pour le 22 septembre prochain. Le gros des travaux sera terminé pour cet événement.

7.4.3 Suivi - Projet "Le Château au Cœur des Génération"

Lise Dénommmé, dg informe les membres du conseil que le projet "Le Château au cœur des générations" a été retenu dans le programme du Fonds de régions ruralité Volet IV - Soutien à la vitalisation pour un montant total de 7 000\$. Le comité du Château va pouvoir poursuivre ce projet sous peu. À suivre.

7.4.5 Suivi - Projet Hébertisme, sentier écologique de Nédélec - Poste Canada

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que le projet « Hébertisme, sentier écologique de Nédélec » n'a pas été retenu dans le programme de la Fondation communautaire de Poste Canada.

7.5 Rapport des Élus

Luc Bernèche, conseiller et représentant auprès du conseil d'administration de la RISIT, informe les membres que la RISIT a récemment fait l'acquisition de deux (2) camions autopompe sur sa flotte. Cette démarche vise à garantir un service adéquat et à renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire du Témiscamingue.

7902-09-25

8.1 Service de Poste Canada à Nédélec

Maintien du service de Poste Canada à Nédélec

CONSIDÉRANT l'importance du service postal pour la population de Nédélec et la vitalité de la communauté ;

CONSIDÉRANT le moratoire en vigueur du Gouvernement du Canada, qui interdit la fermeture des bureaux de poste dans les collectivités rurales ;

CONSIDÉRANT que le maintien du service de Poste Canada est essentiel pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises locales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De réaffirmer l'importance de conserver le service de Poste Canada à Nédélec pour l'ensemble de la population.

De demander à Poste Canada et aux autorités compétentes de respecter le moratoire gouvernemental interdisant la fermeture des bureaux de poste ruraux.

De transmettre copie de la présente résolution à :

- Poste Canada ;
- La députée fédérale de la circonscription ;
- Le ministre responsable de Postes Canada ;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
- Toute autre instance jugée pertinente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7903-09-25

8.2 Offre de services professionnelle Maître de cérémonie - Inauguration du Centre communautaire

Résolution – Refus de la soumission reçue pour les services d'un Maître de cérémonie – Inauguration du Centre communautaire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé pour l'obtention de services professionnels d'un Maître de cérémonie dans le cadre de l'inauguration du Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT qu'une citoyenne s'est portée volontaire pour assumer ce rôle lors de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

De refuser la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour les services d'un Maître de cérémonie lors de l'inauguration du Centre communautaire.

D'accepter la proposition de la citoyenne bénévole pour occuper ce poste lors de l'événement.

D'informer officiellement le soumissionnaire du refus de sa proposition et des motifs de cette décision.

ATTENDU QUE ;

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028 ;

La Municipalité s'engage, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE ;

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

La municipalité de Nédélec approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

La municipalité de Nédélec travaille s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité de Nédélec s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité de Nédélec atteste par la présente résolution que la programmation de travaux Version no 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénomme, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale

municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale.

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'autoriser madame Lise Dénommé, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Nédélec tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

de confirmer que madame Véronique Lemire, Conseillère sur le siège 2, est l'élue, responsable des questions familiales.

7906-09-25

8.5 Dépôt de projet "Un pas lumineux vers un mode de vie actif et sécuritaire" au Programme Nouveau Horizon pour les Aînés 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2025, et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle,

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées,

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du Programme Nouveaux horizons pour les aînés, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE :

Le préambule fait partie intégrante de la résolution :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE les membres du conseil municipal autorisent le dépôt du projet « Un pas lumineux vers un mode de vie actif et sécuritaire » pour une demande d'aide financière dans le programme de Nouveaux Horizons pour les aînés 2025 ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2025, et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle,

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées,

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du financement Programme Nouveaux horizons, y compris tout dépassement de coûts;

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

8.6 Démission d'un membre du conseil

Prise de connaissance de la démission d'un membre du conseil

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Linda Pomerleau, reçue le 30 juillet 2025. Le conseil remercie madame Pomerleau pour son engagement et sa contribution au sein de la municipalité.

7907-09-25

8.7 Offre de services professionnelle - Photographe Inauguration du Centre communautaire

Acceptation de l'offre de services professionnelle de madame Chantale Mathieu à titre de photographe lors de l'inauguration du Centre communautaire

CONSIDÉRANT l'importance de documenter l'inauguration du Centre communautaire?

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnelle soumise par madame Chantale Mathieu, photographe de profession ;

CONSIDÉRANT que l'offre répond aux besoins et critères établis par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'accepter l'offre de services professionnelle de madame Chantale Mathieu à titre de photographe lors de l'inauguration du Centre communautaire au coût de 50\$/heure pour une durée de 2 heures, pour un total de 100 \$ taxe en sus.

D'autoriser Lise Dénomme, directrice générale à signer tout document nécessaire à la conclusion de l'entente.

Que la dépense soit imputée au budget prévu à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7908-09-25

8.8 Calendrier 2025

Refus de l'offre d'achat de calendriers 2026 présentée par Pens.com

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la part de Pens.com pour l'achat de calendriers 2026 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne juge pas opportun de procéder à cet achat pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

De refuser l'offre d'achat de calendriers 2026 présentée par Pens.com.

D'informer Pens.com de la décision du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.1 Avis de motion - Règlement relatif à la prévention incendie - RISIT

Avis de motion – Règlement relatif à la prévention incendie

Je, soussigné Luc Bernèche, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Nédélec, il sera présenté pour adoption un règlement intitulé :

« Règlement relatif à la prévention incendie ».

9.2 Dépôt de projet - Mise à jour 2025 du règlement relatif à la prévention incendie

Premier dépôt du projet de règlement relatif à la prévention incendie

Lors de la séance du conseil municipal de Nédélec tenue le 8 septembre 2025, le conseiller Luc Bernèche procède au dépôt du projet de règlement intitulé :

« Règlement relatif à la prévention incendie ».

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil pour étude et sera disponible pour consultation par le public, selon les modalités prévues.

7909-09-25

10.1 Recommandation du Comité de consultation en urbanisme (CCU) - Château Darveau

Recommandation du CCU – Revêtement extérieur au Château Darveau

ATTENDU QUE le Comité de valorisation et de développement de Nédélec a déposé une demande visant l'installation d'un revêtement extérieur en vinyle et le recouvrement d'aluminium des cadres de fenêtres au Château Darveau, situé au 38, rue Principale à Nédélec, en remplacement du projet initial qui prévoyait de repeindre au complet l'extérieur du bâtiment ;

ATTENDU QUE cette demande a été analysée lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après, appeler CCU) tenue le 31 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande de procéder à la pose du revêtement extérieur en vinyle au lieu de peindre le bâtiment ;

ATTENDU QUE le CCU demande que les couleurs choisies pour le revêtement extérieur demeurent proches des couleurs actuelles afin de ne pas apporter un changement important à l'apparence du Château Darveau ;

ATTENDU QUE cette modification permettra de protéger le bâtiment et d'optimiser les ressources municipales ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'accepter/refuser la demande de pose de revêtement extérieur en vinyle, et recouvrement d'aluminium des cadres de fenêtres au Château Darveau, conformément à la recommandation du CCU ;

D'exiger que le choix des couleurs du revêtement extérieur demeure dans des teintes proches de celles actuellement en place, afin de préserver l'apparence du Château Darveau ;

D'exiger que le comité présente un échantillon des couleurs choisies pour les travaux avant le début de ceux-ci, pour approbation par le CCU ou l'autorité compétente ;

De confirmer que l'ensemble des travaux respecte le règlement 259 sur la citation patrimoniale du bâtiment.

Que cette présente résolution soit transmise au Comité de Valorisation et de Développement de Nédélec et aux services concernés pour suite à donner.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7910-09-25

12.1 Adoption du règlement d'emprunt 2025-03 - décrétant une dépenses de 715 091\$ et un emprunt de 197 444 \$ pour travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 2025-03 a été dûment adopté par le conseil municipal lors d'une séance précédente ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'il a reçu l'approbation requise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme l'adoption du règlement d'emprunt numéro 2025-03, tel qu'accepté par le MAMH ;

QUE Lise Dénommé, directrice générale, soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du règlement?;

QUE Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7911-09-25

12.2 Octroi de contrat - Choix d'entrepreneur pour les travaux de voiries sur le chemin des Bouleaux

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO NO 20075446 pour des travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux ;

ATTENDU QUE six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais prescrits ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées et que l'entrepreneur Dubé Excavation a présenté la plus basse soumission conforme, soit un montant de 450 685,96 \$ (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernàche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'octroyer le contrat pour les travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux à l'entrepreneur Dubé Excavation, pour un montant de 450 685,96 \$ (taxes en sus), conformément à sa soumission déposée ;

D'autoriser Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Adopté à l'unanimité.

Fermeture temporaire du chemin des Bouleaux lors des travaux de voirie

CONSIDÉRANT la nécessité d’effectuer des travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux ;

CONSIDÉRANT que l’entrepreneur responsable des travaux a demandé la fermeture temporaire de cette voie afin de pouvoir réaliser les travaux de façon optimale et dans un délai record ;

CONSIDÉRANT que la nature des travaux requiert la fermeture temporaire de cette voie ;

CONSIDÉRANT que la durée prévue des travaux est de 4 à 5 semaines ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’autoriser la fermeture temporaire du chemin des Bouleaux pour la durée des travaux de voirie, soit pour une période estimée de 4 à 5 semaines, conformément à la demande de l’entrepreneur.

D’informer les citoyens concernés de la fermeture et des mesures de détour, le cas échéant.

D’assurer la signalisation adéquate et la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux.

Adopté à l’unanimité.

Résolution – Refus des soumissions reçues dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation – Projet déneigement et sablage 2025-2026.

CONSIDÉRANT que des appels d’offres sur invitation ont été lancés pour le projet de déneigement et de sablage pour la saison 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT qu’une des soumissions reçues a été jugée non conforme aux exigences de l’appel d’offres ;

CONSIDÉRANT que l’autre soumission reçue dépasse le seuil de 133 800 \$ prévu par la Loi sur le Code municipal ;

CONSIDÉRANT l’obligation de respecter les dispositions légales en matière d’octroi de contrats municipaux et d’assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d’agir avec transparence et équité envers tous les soumissionnaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

De refuser toutes les soumissions reçues dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation pour le projet de déneigement et sablage 2025-2026, soit en raison de non-conformité ou de dépassement du seuil de 133 800 \$ tel que prévu par la Loi sur le Code municipal.

D’informer officiellement, par écrit, tous les soumissionnaires du refus de leur soumission et des motifs de cette décision.

De préciser que la municipalité de Nédélec ne s’engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes, et n’encourt aucuns frais ou obligation pour les pertes subies par les soumissionnaires.

De se réserver le droit de relancer un nouvel appel d’offres ou d’explorer d’autres modes d’approvisionnement, conformément aux besoins et aux exigences légales.

Que tous les documents relatifs à cet appel d’offres soient conservés selon les politiques d’archivage de la municipalité.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

7914-09-25

12.5 Offre de services Professionnelle - Englobe Technicien de laboratoire - Chemin des Bouleaux

Acceptation de l’offre de services professionnelle d’Englobe pour un technicien en laboratoire – Travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux

CONSIDÉRANT qu’il est obligatoire d’assurer un contrôle de qualité lors des travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnelle soumise par Englobe pour la fourniture d’un technicien en laboratoire, présenté par item?;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite encadrer les coûts liés à ces services ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D’accepter l’offre de services professionnelle d’Englobe No de projet 02509161.000, pour l'affectation d’un technicien en laboratoire dans le cadre des travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux, selon la soumission présentée.

De préciser qu’une fois le montant de 13 000 \$, taxes incluses est atteint pour les services de laboratoire dans ce projet, un avenant devra être présenté au conseil pour approbation avant de poursuivre les tests de laboratoire.

D’autoriser Lise Dénommé, directrice générale à signer tout document nécessaire à la conclusion de l’entente, conformément à ces conditions.

Que la dépense soit imputée au budget prévu à cet effet

Adopté à l’unanimité

7915-09-25

12.6 Dépôt de projet au Programme d'Aide à la voirie locale - (ajouté)

TITRE DU PROJET : Dépôt de projet - Volet Redressement - Sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité de Nédélec, Madame Lise Dénommé, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Véronique Lemire, il est unanimement résolu et adopté par les membres du conseil de la Municipalité de Nédélec qui autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Lyne Ash, mairesse et madame Lise Dénommé, dg, sont dûment autoriser à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7916-09-25

13.1 Acceptation de l'Œuvre d'Art - La légende des perles - (ajouté)

CONSIDÉRANT la présentation de l'Œuvre d'art créée par Luc Boyer, sculpteur, dans le cadre du programme d'intégration de l'art au Centre communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'accepter l'Œuvre d'art telle que présentée.

Que le dernier versement pour ce projet soit effectué conformément aux modalités prévues au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7917-09-25

14.1 Offre de crédit - Dommage à la cloche au Centre communautaire

CONSIDÉRANT l'offre de crédit de 700 \$ présentée par Construction KG2 pour couvrir les dommages causés à la cloche sur le toit du centre communautaire lors de son installation,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

De refuser l'offre de crédit de 700 \$ soumise par Construction KG2 pour lesdits dommages.

De demander à Construction KG2 de proposer une solution de réparation complète ou une compensation financière équivalente à la valeur réelle des dommages causés à la cloche.

De mandater, au besoin, un expert indépendant pour évaluer le coût réel des réparations nécessaires à la cloche endommagée.

D'informer officiellement Construction KG2 de la décision de refus et des attentes de la municipalité concernant la réparation ou la compensation.

De se réserver tous les droits et recours nécessaires pour obtenir réparation complète des dommages causés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Mise en page du journal "Le Feuilleton" - (ajouté)

Les conseillers demandent que le point 14.2 soit reporté à une séance ultérieure afin de vérifier certaines informations.

7918-09-25

14.3 Colloque de zone régional 2025 - ADMQ - (ajouté)

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de zone régional présenté par l'ADMQ,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'autoriser Lise Dénommé, directrice générale à assister au colloque de zone régional présenté par l'ADMQ, et que les frais d'inscription (350 \$ taxes en sus) ainsi que les frais de déplacement soient assumés par la municipalité.

7919-09-25

15.1 Semaine des encombrants automne 2025 (ajouté)

CONSIDÉRANT la planification de la semaine des encombrants pour l'automne 2025,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la semaine des encombrants pour l'automne 2025 soit fixée du 27 au 31 octobre 2025.

Qu'un calendrier avec un haraire bien expliqué du déroulement, sous forme de publipostage, soit envoyé à tous les citoyens du territoire de Nédélec une semaine avant le ramassage.

16.1 Carte de Remerciement

Les conseillers prennent connaissance du courrier reçu.

16.2 Rapport d'activités du service incendie - RISIT (Juin et juillet 2025)

Les conseillers prennent connaissance des rapports d'activités présenté par la RISIT.

Prochaine séance ordinaire le 1er octobre 2025

18.1 Période de questions

Aucune question du public.

7920-09-25

Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Yves Bourassa à 20h39. .

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénomé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.